



La Lettre d'information de Molsheim

N°1/2010

**Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 février 2010
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

**Point 1 : Approbation du
procès-verbal des délibérations
de la séance ordinaire
du 18 décembre 2009**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2009.

**Point 2 : Budget - Autorisation
de dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif
2010**

Conformément aux règles budgétaires en vigueur, le Conseil Municipal, avant l'adoption du budget primitif au titre de l'année 2010, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits dans le budget principal et les budgets annexes au titre de l'exercice 2009 comme suit :

Budgets	Libellé	Crédits budgétaires 2009	Autorisation 2010
Budget principal	Immobilisations incorporelles	138.900 €	34.725 €
	Immobilisations corporelles	7.264.000 €	1.816.000 €
Budget annexe camping communal	Immobilisations corporelles	48.344 €	12.086 €
Budget annexe forêt communale	Immobilisations corporelles	115.300 €	28.825 €
Budget annexe locaux commerciaux	Immobilisations corporelles	144.500 €	36.125 €
Budget annexe succession Hutt	Immobilisations corporelles	7.400 €	1.850 €

**Point 3 : Débat d'orientation
budgétaire – Exercice 2010**

Dans son discours de politique générale, M. le Maire a fixé les grandes orientations de la Ville de Molsheim pour 2010.

L'année à venir est marquée par une modification importante des ressources fiscales des collectivités locales du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par une contribution économique territoriale. Si divers mécanismes ont été prévus pour garantir le maintien de nos ressources, la question de l'évolution de celle-ci est entière.

Contexte général des finances locales :

D'un point de vue général 2009, a été une année particulière en matière de finances publiques.

Ainsi que cela avait été anticipé, l'exécution budgétaire s'est réalisée dans un contexte de crise économique qui a frappé nos concitoyens autant que nos institutions. Cette situation a un impact fort sur les finances de nos principaux partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département.

2010 sera une année de transition du point de vue des ressources fiscales.

La taxe professionnelle qui assure 64 % de nos recettes fiscales disparaît et est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dès 2011, la commune percevra cette nouvelle ressource assortie d'un mécanisme de garantie.

Les finances de la commune sont saines :

En 2009, sur la base de 9.594 habitants, la commune totalise en **dépenses** réelles **1.448 €** par habitants, dont 602 € au titre de l'investissement et 846 € pour le fonctionnement.

L'accroissement des dépenses en 2009 est lié principalement au fonctionnement en année pleine de l'aire d'accueil des gens du voyage, au renforcement des services de la police municipale, et, à titre exceptionnel, à l'organisation du festival Bugatti.

Les **recettes** réelles de 2009 s'établissent à un total de **1.604 €** par habitant, dont 333 € au titre de l'investissement et 1271 € au titre du fonctionnement.

Au final, en 2009, la Ville dégage un résultat cumulé de près de 1,5 M €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 5 février 2010 -

Parmi les indicateurs de bonne santé financière de notre commune, il convient de relever le niveau faible de l'endettement.

Au 1^{er} janvier 2010, la dette est de 2.249.000 €, alors qu'à son maximum elle a dépassé les 12 millions d'euros en 1990. Compte tenu de nos capacités de remboursement, les emprunts actuellement souscrits seront remboursés au 1^{er} janvier 2013.

Chaque jour, la dette de la Ville a baissé en 2009 de 1826 €

La situation actuelle permet de conclure sur :

- des finances très saines de la Ville
- un contexte général qui incite à rester prudent en 2010, en matière de finances locales

Perspectives 2010 :

- S'inscrire dans le plan de relance

Pour l'année 2010, il est prévu de s'inscrire dans le plan de relance proposé par l'Etat. L'Etat verse à notre commune une compensation de la TVA payée lors de nos investissements. Cette compensation nous est versée 2 ans après avoir payé les investissements correspondants. Ainsi en 2010, la Ville de Molsheim se verra attribuer 546.000 € au titre de ses dépenses 2008.

Le plan de relance permet à notre commune de percevoir dès 2010 la compensation de la TVA supportée en 2009, soit près de 543.000 € supplémentaires sur l'exercice en cours. Pour pouvoir bénéficier de ce montant, il nous faut investir en 2010 au moins un euro de plus que la moyenne des années 2005 à 2008, soit 7,6 millions d'euros.

Au regard de nos finances, s'inscrire dans le plan de relance en 2010 est une hypothèse réaliste, qui exige le lancement d'opérations importantes cette année. Ces opérations sont orientées autour de trois axes, le développement des moyens, la réhabilitation et la valorisation de bâtiments, le réaménagement d'espaces publics.

- Lancer ou poursuivre de grands travaux

Les moyens concernent principalement :

- l'acquisition d'un nouveau camion pour les services techniques municipaux
- le déploiement de la vidéo protection sur la commune
- les archives de la mairie

- Les bâtiments dont la réhabilitation est envisagée ou poursuivie en 2010 sont :

- les travaux de l'ancienne Chartreuse
- le réaménagement de la Garderie du Centre
- l'aire d'accueil des gens du voyage
- la toiture du centre socio-culturel
- la création d'un terrain d'entraînement synthétique au Stadium
- des études relatives aux économies d'énergie et la mise en œuvre d'énergies alternatives

- 2010 sera également marquée par d'importants travaux sur les espaces publics. Seront concernés les espaces suivants :

- réfection de la route industrielle de la Hardt, de la rue du Gibier, la rue des Perdrix et la rue d'Altorf
- réaménagement du parc des Jésuites
- réfection des routes départementales RD 30 et RD 93
- réalisation d'une coulée verte aux Prés

Un cadrage strict de nos dépenses, pour mener à bien ces opérations **sans augmenter la fiscalité**, sera nécessaire.

Pour assurer le financement de ces investissements, les dépenses de fonctionnement seront particulièrement encadrées et les services seront rendus à effectif constant.

En matière de recettes, le contexte économique particulièrement difficile pour bon nombre de familles impose de ne pas augmenter la fiscalité communale, et ce pour la **4^{ème} année consécutive**.

Conclusion :

En conclusion, le budget 2010, unique par son ampleur en matière d'investissement, s'articulera autour de deux axes. Celui de la rigueur en ce qui concerne le fonctionnement, celui de la vigueur en investissement afin d'équiper la commune, de moderniser nos infrastructures et d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Jamais la Ville n'aura projeté d'investir autant qu'au cours de l'année 2010.

Point 4 : Mise en œuvre d'une procédure de délégation de la gestion du camping municipal – Attribution

Le Conseil Municipal approuve le contrat de délégation de service public du camping municipal de Molsheim pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2013. La candidature retenue est celle de L&M SARL, représentée par son gérant M. Laboue Laurent.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 5 février 2010 -

Point 5 : Modifications des droits et tarifs des services publics locaux - Révision des tarifs du camping municipal

A compter du 1^{er} avril 2010 les tarifs du camping municipal seront les suivants :
Tarifs journaliers : (haute saison => juillet et août)

1° Campeurs +7 ans	
- basse saison	2,90 €
- haute saison	3,80 €
2° Campeurs -7 ans	
- basse saison	1,60 €
- haute saison	1,90 €
- gratuité pour les enfants de moins de 4 ans	
3° Visiteurs	
- basse saison et haute saison	1,00 €
4° Emplacement de caravane, tente et camping car	
- basse saison	4,40 €
- haute saison	5,20 €
5° Emplacement tente sans voiture	
- basse saison	2,70 €
- haute saison	3,70 €
6° Location résidence mobile	
Mobile home	
- basse saison 1 nuit	60,00 €
- basse saison 2 nuits	110,00 €
- basse saison 3 nuits	160,00 €
- basse saison 4 nuits	200,00 €
- basse saison 5 nuits	240,00 €
- basse saison 6 nuits	270,00 €
- basse saison 7 jours	290,00 €
- haute saison 1 nuit	90,00 €
- haute saison 2 nuits	160,00 €
- haute saison 3 nuits	240,00 €
- haute saison 4 nuits	310,00 €
- haute saison 5 nuits	350,00 €
- haute saison 6 nuits	380,00 €
- haute saison 7 jours	400,00 €
7° Branchement électrique (10 A)	3,00 €
8° Taxe sur les animaux domestiques	1,30 €
9° Garage mort	
- basse saison	
* par jour	5,00 €
* par semaine	25,00 €
* par mois	150,00 €
- haute saison par jour	8,00 €
10° Taxe de séjour (perçue au profit de la C.C)	
- tarif de base	
- tarif réduit (enfants de 4 à 10 ans, familles nombreuses)	
- exonérations totales selon la législation prévue en la matière	
11° Tarifs spéciaux	
- forfait hors-saison de 1 emplacement pour 2 adultes avec électricité sur présentation de la carte ACSI de l'année en cours (applicable à compter de 2011)	11,00 €
- réduction de 5% pour les clients ayant déjà effectué un séjour au camping les années précédentes	

Point 6 : Subvention au budget annexe camping – prise en charge des indemnités de chômage antérieures

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre d'une régularisation budgétaire sans réelle conséquence financière, de verser une subvention de 12.093,09 € du budget principal vers le budget annexe "camping municipal", afin de neutraliser les conséquences financières de la gestion directe par la Ville de ce service et ainsi de pouvoir mieux appréhender la gestion déléguée de cet équipement.

Point 7 : Séisme à Haïti du 12 janvier 2010 : subvention d'urgence exceptionnelle

Dans le cadre du séisme qui a frappé l'île de Haïti, les subventions suivantes seront versées :
- 1.500 € à la Croix Rouge Française
- 1.500 € aux secouristes sans Frontières en faveur des sinistrés d'Haïti

Point 8 : Subvention au Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2010

Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 103.000 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2010.

Point 9 : Subvention à l'Association "Arts et Cloître" de Molsheim

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 700 € à l'association Arts et Cloître. Cette participation financière est destinée à apporter une aide forfaitaire pour l'organisation d'un cycle de sept conférences.

Point 10 : Groupement d'Action Sociale - Modification des modalités de participation – Participation 2010

Jusqu'en 2009, la cotisation à l'IRCOS était prise en charge par l'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim par le versement d'une subvention. Cette adhésion s'élevait à 10,70 € par agent, à laquelle s'ajoutait une cotisation fixe de 637 €. L'adhésion à l'IRCOS, par le biais du Groupement d'Action Social (GAS), est financièrement plus intéressante pour la collectivité. De ce fait, la Ville de Molsheim versera directement, à compter de l'exercice 2010, une subvention au GAS de 12,50 € par agent de la collectivité, correspondant à la prise en charge par la Ville de Molsheim de l'adhésion à cet organisme.

Point 11 : Attribution d'une subvention à l'association "Savoir-Faire" – édition 2010	L'association Savoir-Faire promeut les métiers manuels et de l'artisanat par l'organisation du salon de la Semaine du Savoir-Faire courant mars. Etant donné l'intérêt que représente une telle manifestation au regard des activités économiques présentes sur le territoire de Molsheim, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 7.000 € à l'association Savoir-faire afin de soutenir son action. Le Salon de la Semaine du Savoir-Faire fêtera cette année son 32 ^{ème} anniversaire, et se déroulera du 19 au 28 mars 2010.
Point 12 : Attribution d'une subvention à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann à Molsheim.	L'Association des Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim se voit attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € afin de l'aider à la prise en charge des frais générés par l'organisation de deux concerts.
Point 13 : Attribution d'une subvention à l'Institution de la Providence au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim	Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'institution de la Providence une participation de 45 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours qui s'est tenue du 1 ^{er} au 5 mars 2010 au centre "Le forain" à Senones, et concerne un élève résidant à Molsheim.
Point 14 : Attribution d'une subvention au Collège Episcopal Saint-Etienne à Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim	Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser au Collège Episcopal Saint-Etienne une participation de 65 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours qui s'est tenue du 10 au 15 janvier 2010 à Stosswihr, et concerne un élève résidant à Molsheim.
Point 15 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe transplantée à Muttersholtz	Conformément à la délibération du 23 octobre 2009, relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'école des Tilleuls une participation de 1.800 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de 5 jours du 31 mai au 4 juin 2010 à Muttersholtz, et concerne 40 élèves résidant à Molsheim.
Point 16 : Agent non titulaire - Modification contractuelle	A compter du 1 ^{er} mars 2010, un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, non titulaire, actuellement rémunéré sur la base du 7 ^{ème} échelon du grade d'ATSEM de 1 ^{ère} classe, passera au 9 ^{ème} échelon de la grille d'ATSEM 1 ^{ère} classe.
Point 17 : Coopération intercommunale – Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – Modification statutaire	La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig a décidé de supprimer la compétence intitulée "extension du réseau gaz à l'ensemble des communes membres", le Conseil Municipal a approuvé cette décision.
Point 18 : Maison des élèves – Mission d'étude acoustique et de maîtrise d'oeuvre	L'exploitation de la Maison des Elèves a révélé des nuisances sonores en terme de confort acoustique. De ce fait, elle nécessite la correction acoustique de cinq locaux, celle-ci est approuvée pour un montant de travaux estimé à 75.000 €. La mission d'étude acoustique et de maîtrise d'oeuvre est confiée à la société Euro Sud Project d'Eckbolsheim pour la correction des locaux suivants : - tranche ferme : cantine et hall d'accueil 4.341,48 € TTC - tranche conditionnelle 1 : salle Catherine Peter 741,52 € TTC - tranche conditionnelle 2 : salle de réunion du 1 ^{er} étage 514,28 € TTC - tranche conditionnelle 3 : salle d'arts plastiques du 1 ^{er} étage 210 € TTC Soit un total de 5.807,28 € TTC pour la mission d'étude acoustique.
Point 19 : Agrandissement de la garderie du centre – Marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence : modification du conduit de gaz de la chaufferie	Les travaux complémentaires de modification du conduit de gaz, au lot n°12 "Chauffage" pour un montant de 2.462,67 € HT soit 2.945,35 € TTC sont approuvés.
Point 20 : Etat prévisionnel des coupes de bois – Exercice 2010	Le Conseil Municipal approuve les états de prévision des coupes de bois et du programme des travaux de l'exercice 2010. Les volumes prévisionnels à façonner représentent 1.455 m3 pour une valeur de 62.580 € HT. Quant au bilan prévisionnel de l'exercice 2010, il s'établit avec un solde prévisionnel excédentaire de 5.858 € HT.